



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-cinquième session

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

#### Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme

### 25/103

### Textes issus de l'Examen périodique universel: Nigéria

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006 et des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 21 mars 2011, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen du Nigéria le 22 octobre 2013, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur le Nigéria, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel sur le Nigéria (A/HRC/25/6), les observations du Nigéria sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que le Nigéria a pris et les réponses qu'il a apportées aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail (A/HRC/25/2, chap. VI).

*39<sup>e</sup> séance  
20 mars 2014*

[Adoptée sans vote.]

